



SYNDICAT C.G.T. DES S.P.P.



Lyon le 9 décembre 2011

Mr le Président du CA du SDIS du Rhône

Mr le Président,

Le 17 novembre 2011, lors de l'entretien avec Mr le Préfet CARENCO, il a été demandé qu'une réunion sur la gestion de la grève puisse se tenir entre les organisations syndicales et la Direction du SDIS, avec un représentant de la Préfecture.

Cette demande vous a ensuite été transmise par courriers. Vous avez répondu le 5 décembre qu'une réunion se tiendrait avant les instances paritaires, à l'initiative du DDSIS.

Le 29 novembre le DDSIS a envoyé aux représentants des personnels siégeant aux instances paritaires, dans un des documents relatifs à l'ordre du jour, un projet de modification du règlement intérieur (R.I.) visant à obliger la totalité de la garde montante et descendante à être présente lors de la prise de garde des journées de grève.

Le DDSIS a invité le 5 décembre cinq des huit syndicats du SDIS à une réunion le 9 décembre.

Lors de cette entrevue, les syndicats signataires de ce courrier ont demandé que soit retirée la modification du R.I. relative à la procédure en cas de grève. Le DDSIS a refusé sans même proposer de vous transmettre notre demande et nos arguments. Compte tenu de cette position qui va à l'encontre d'un véritable dialogue social, toutes les OS sauf la CGC ont quitté la réunion.

Nous vous demandons de bien vouloir reporter à une date ultérieure votre projet de modification du RI, dans l'attente d'un véritable travail en commun duquel déboucherait probablement un accord.

Dans cette hypothèse, nous vous informons que nous sommes favorables à ce que la désorganisation de la continuité du service public née le 17 novembre dernier de l'absence d'arrêté de service minimum de Mr le Préfet et par suite de l'absence d'une partie importante de la garde opérationnelle, ne se renouvelle pas. Nous sommes également très attachés à la défense du droit de grève, droit inscrit dans la Constitution.

En espérant que notre proposition d'ouverture d'un véritable dialogue social autour de l'organisation du service en cas de mouvement de grève, sujet qui fait également partie de nos préoccupations, retiendra toute votre attention, nous vous prions, de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre considération distinguée.

CGT SPP

SUD

SNSPP

UNSA